

INFOLETTRE n°1 Octobre 2017

Chers adhérents, chers futurs adhérents,

Brest Saint- Marc Énergie Citoyenne a vu le jour le 8 juillet 2017 : **une association au service de notre projet commun** de participer à la production d'énergie renouvelable près de chez nous. Pour tous ceux qui suivent avec intérêt cette aventure, voici le n° 1 d'une info-lettre que nous tâcherons de publier régulièrement ... disons, chaque mois pair : ça vous va ?

Brest Saint-Marc Énergie Citoyenne se donne pour but d'œuvrer à la **réalisation de projets de production d'énergie renouvelable** (EnR) à l'échelle locale en s'appuyant sur une **participation citoyenne** en bonne intelligence **avec les collectivités locales**. Pratiques collaboratives, développement durable, permettre à chacun de devenir acteur dans le domaine de l'énergie sont quelques unes des lignes directrices. L'article 2 des statuts de l'asso décline de façon plus complète ces grands principes : vous les trouverez en annexe de cette lettre (page 5).

L'asso est ainsi entièrement en cohérence avec l'esprit et la lettre de la charte TARANIS que nous nous sommes empressés d'adopter dès la création : nous sommes ainsi devenus adhérent de ce réseau ainsi défini : pôle régional de promotion et de diffusion du modèle d'énergies renouvelables citoyennes. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la charte TARANIS sur le site : <http://www.reseau-taranis.fr/> (onglet : adhérer au réseau)

L'Assemblée Générale Constitutive a voté pour une **gouvernance collégiale** : les 8 membres du Conseil d'Administration sont tous co-présidents. La ou les missions de chacun sont (plus ou moins!!) précisées par des mandats.

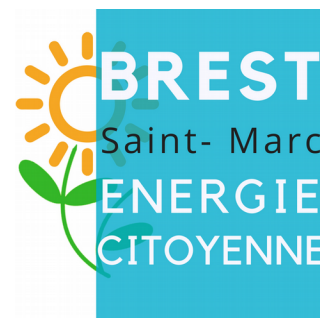
les 8 co-présidents : CALVEZ Fred, GOARZIN Jean Paul, GUILLERM Bernard, LE MENN Pierre-Yves, LESVENAN Pierre, PERRAULT Adrien, PILLET Bruno, ROUCHON David,

Pour devenir adhérent à Brest Saint-Marc Energie Citoyenne, vous pouvez remplir le bulletin d'adhésion (page 4) et le poster à notre grand argentier :

David ROUCHON, 10 rue Jules Ferry, 29 480 Le Relecq-Kerhuon

Les outils de l'Asso :

- un site internet : <http://www.brestenergiecitoyenne.fr>
- une adresse mail : contact@brestenergiecitoyenne.fr
- un logo brillamment travaillé par Fred => => =>
(oui, je sais, il est déjà en en-tête ... mais je ne m'en lasse pas!)
- le cadastre solaire de Brest métropole



Le contexte :

- des voyants au vert : bonnes relations avec les collectivités locales : Mairie de Saint-Marc et Brest Métropole (Division Energie et Ener'gence)
- un grand nombre de personnes intéressées (au cours des réunions organisées au printemps)

Les projets en réflexion :

Pour le moment nous nous concentrons sur des projets de centrales de production d'électricité photovoltaïque.

Le cadre réglementaire incitatif avec la possibilité de vendre en totalité l'électricité produite pendant 20 ans à un prix fixe et la baisse du coût des installations devrait nous permettre de faire éclore plusieurs dizaines de kilowatt solaire sur le quartier.

Par la suite nous étudierons d'autres modèles comme l'autoconsommation l'électricité sur un bâtiment unique ou l'autoconsommation collective, l'eau chaude solaire collective,...

Plusieurs installations sur bâtiments publics ont été identifiées et sont en cours, de 3 à 100 kilowatts-crête :

- École Diwan Guelmeur, une installation de 3 kWc, soit une production annuelle équivalente à la consommation d'1 famille
- Foyer Laïque Saint-Marc, une installation de 36 kWc, soit une production annuelle équivalente à la consommation famille 12 familles
- Gymnase Jean Guéguéniat, une installation de 100 kWc, soit une production annuelle équivalente à famille 30 familles

Les étapes qui nous attendent :

- affiner les études techniques,
- définir les plans d'affaires,
- caler les aspects juridiques,
- créer une structure porteuse de projet,
- lever les fonds : financement citoyen + emprunt bancaire
- développer et accompagner les démarches collaboratives portant le groupe (c'est avant tout une aventure humaine !)

ça bouge du côté des EnR en Bretagne :

Initiative Taranis : réfléchir à la création d'une **structure porteuse de projet** (société coopérative) à **l'échelle de la Bretagne** qui permettrait de mutualiser les compétences. Des groupes de travail ont commencé à plancher sur le sujet : nous en faisons partie.

Agenda :

Nous serons présents lors du Village Climat Décllic du **28 octobre aux Capucins**, de 10h à 19h.
Venez sur notre stand pour discuter des projets de l'association, adhérer, vous engager !!

Tout le programme de l'événement ici (attention c'est un peu long : visez les pages 9 et 21 !!)

https://www.brest.fr/fileadmin/Documents/publications/Programme_climat_declic2017.pdf

Et si vous voulez mieux comprendre les étapes d'un projet citoyen de production d'EnR, venez participer à l'atelier Act'ENR avec Taranis et Ener'gence au studio de la médiathèque de 10h30 à 12h30. Inscription recommandée au 02 98 33 50 50

ANNEXES :

page 4 : bulletin d'adhésion

page 5 : ARTICLE 2 des statuts de l'asso = BUT



Bulletin d'adhésion 2017

www.brestenergiecitoyenne.fr

contact@brestenergiecitoyenne.fr

Préserver l'environnement & accélérer la transition énergétique

Agir localement et soutenir l'économie de proximité

Décider ensemble avec un fonctionnement coopératif

Favoriser l'intérêt collectif en donnant du pouvoir de décision au citoyen

Donner du sens à son épargne

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant la personne morale (le cas échéant):

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :@.....

Adhère à l'Association Brest Saint-Marc Énergie Citoyenne :

Adhésion au tarif plein de 15 € ou tarif réduit de 5 € (à votre libre appréciation)

Règlement : en espèces

par chèque à l'ordre de « Brest Saint-Marc Énergie Citoyenne »

Fait à le signature de l'adhérent

(à adresser à : David ROUCHON, 10 rue Jules Ferry, 29 480 Le Relecq-Kerhuon)

ARTICLE 2 BUT

Cette Association a pour objet d'agir dans tous les domaines relevant de la promotion et du développement des énergies renouvelables et, plus généralement encore, de la production et de la consommation de l'énergie.

Sans exclusive à toute autre action dans la poursuite de l'objet général énoncé ci-dessus, l'Association œuvrera notamment à :

- création d'une société coopérative favorisant le développement des énergies renouvelables
- associer les citoyens au développement des énergies renouvelables, qui contribue aux piliers du développement durable à l'échelle locale
- Développer les pratiques collaboratives au sein des quartiers
- favoriser les échanges liés aux énergies renouvelables ; renseigner le public sur ces énergies et les moyens de les adapter aux projets à venir ou aux bâtiments existants
- militer pour la diminution des consommations d'énergie
- favoriser les échanges de compétence en ce qui concerne le montage de dossier et de projet liés aux énergies renouvelables
- développer les relations et les consommateurs et les producteurs d'énergies renouvelables
- inciter les filières industrielles des énergies renouvelables à diminuer leur impact environnemental
- favoriser le développement des moyens pédagogiques et d'outils de communication nécessaires à ces objectifs
- acquérir une représentativité auprès des pouvoirs publics et des différents acteurs de la filières
- contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre
- favoriser la création d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables
- favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes similaires poursuivant les mêmes objectifs
- Contribuer à atteindre l'objectif de 100% d'énergie renouvelable en 2050 sur le territoire